

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances »

Conseil municipal du 4 février 2013  
Séance du 28 janvier 2013

## 7 Ressources humaines - modification du tableau des effectifs

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM., LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mmes PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes BARBETTE, LEFEVRE, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER  
M. MONTES  
M GRIMBERT,  
M. RIFI-SAIDI  
Mme PAMART  
Mme M'BAYE-DIAO  
M. MACHU  
Mme FÉVRIER  
M. TAHI  
M. CHEURFA

Pouvoir à :  
Pouvoir à :

Mme CAPON  
Mme BASMAISON  
M. BERNARD-LUNEAU  
Mme KOUACHI-MAHSAS  
M. SZPIRKO  
M. BOULHAMANE  
Mme MAUPIN  
Mme LEFÈVRE  
Mme SOKOLONSKI  
M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KEZZOUL  
Mme RIFFAULT  
M. VARLET

- |  |    |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal   | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice                            | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 36 |

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, première-adjointe, expose :

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer des postes au tableau des effectifs, selon les propositions présentées ci-après :

**A – Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) à temps complet**

Pour faire suite au reclassement professionnel d'un agent affecté à la direction de la prévention et de la gestion des risques urbains – au service prévention et médiation, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) à temps complet.

**B – Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) à temps complet**

Pour faire suite à un départ en retraite à la direction de la culture à l'espace culturel «La Faïencerie », il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) à temps complet.



# maintenant !

L'incidence financière consécutive à ces créations sera imputée sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

Il vous est demandé d'approuver la modification du tableau des effectifs.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 28 janvier 2013,

Considérant la nécessité de créer des postes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1** : d'autoriser la création des postes suivants :

- un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) à temps complet
- un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) à temps complet

**Article 2** : d'imputer les dépenses aux crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **07 FEV. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **12 FEV. 2013**

Jean-Claude VILLEMMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le 12/02/13

et publication ou notification le 07/02/13

CREIL, le 12/02/13

**LE MAIRE**

Pour le faire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
**Philippe Raluy**

Maire de Créil  
Conseiller général de l'Oise

